

Toulouse, le 10 novembre 2021

Affaire suivie par Isabelle Martin
Tél 05 61 50 44 60
vp-cfvu@univ-tlse2.fr

Mesdames, Messieurs,

Une réunion des membres élu-e-s de la Commission Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Toulouse Jean Jaurès se tiendra le :

**Jeudi 18 novembre 2021, de 14h à 17h30
en salle du Conseil -bâtiment de la Présidence**

Ordre du jour :

- I. Informations du Vice-Président
- II. Approbation du compte rendu de la CFVU du 14 octobre 2021 (vote)
- III. Proposition d'ouverture d'un DU « Laïcité » à l'INSPE (vote)
- IV. Point d'information sur les actions du CROUS
- V. Point d'information sur la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt sur un Parcours Préparatoire au Professorat des Écoles
- VI. Point d'information sur les évolutions du portail Trouver Mon Master
- VII. Point d'information sur l'allocation des modalités d'exonération pour les doctorant.e.s chargé.e.s de cours et les étudiant.e.s vacataires
- VIII. Questions diverses

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Vice-Président de la CFVU



**Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Séance du 18 novembre 2021**

**DELIBERATION N° 202-2021-CFVU
PORTANT SUR L'APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA CFVU DU 14 OCTOBRE 2021**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-6, L712-6-1,
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,

Délibère

Article unique :

Le compte-rendu de la CFVU du 14 octobre 2021 est approuvé.

Délibération adoptée à l'unanimité des 23 membres présents ou représentés.

A Toulouse, le 18 novembre 2021

Le Vice-Président de la CFVU

Vincent Simoulin


Délais et voies de recours :

Si vous estimez que la décision prise par l'administration est contestable vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux ;
- Soit un recours hiérarchique devant l'autorité à laquelle le responsable de la décision se trouve subordonné ;
- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse.

Ce recours doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente décision.

**Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Séance du 18 novembre 2021**

**DELIBERATION N° 203-2021-CFVU
PORTANT SUR L'APPROBATION D'OUVERTURE D'UN DIPLOME UNIVERSITAIRE (DU)
« LAÏCITE ET PRINCIPES REPUBLICAINS »**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-6, L712-6-1,
Vu l'avis favorable de l'extrait de délibération point 6.1 du Conseil de l'INSPE du 27/10/21,
Vu l'avis favorable de l'extrait de délibération du Conseil du SFCA du 18/11/21,
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,

Délibère

Article unique :

L'ouverture d'un Diplôme d'Universitaire (DU) Laïcité et principes républicains est approuvée.

**Délibération adoptée à la majorité absolue des 23 membres présents ou représentés.
(3 contre, 20 POUR)**

A Toulouse, le 18 novembre 2021


Le Vice-Président de la CFVU

Vincent Simoulin

Délais et voies de recours :

Si vous estimez que la décision prise par l'administration est contestable vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux ;
- Soit un recours hiérarchique devant l'autorité à laquelle le responsable de la décision se trouve subordonné ;
- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse.

Ce recours doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente décision.